

Références : (A rappeler dans toute correspondance)

2 0 0 9 / 0 0 1 1 1 1 1 1 / 1

NOM ET PRÉNOM : Exemple Georges

Adresse complète : Rue du Village 1111, 2000 NEUCHÂTEL

Domicile
au 31.12.2008 NEUCHÂTEL

au 31.12.2009 NEUCHÂTEL

Placements de capitaux et rendements pour lesquels le requérant prétend l'imputation forfaitaire d'impôt.

1	2	3	Valeur imposable au 31 décembre 2008		Rendement brut 2009 en francs	Impôt étranger non récupérable	
			4 par titre ou en %	5 Total en francs		7 %	8 en francs et centimes
	Désignation des placements de capitaux : Pour les actions, etc. : nature du titre, nom de la société, valeur nominale par titre Autres placements : valeur nominale totale pour les obligations : taux d'inté- rêt, nature du titre, débiteur, année d'émission Pour les avoirs : taux d'intérêt, nature de la créance, débiteur	Etat					
1	1a						
1	2						
	Selon relevé UBS :						
2	Valeurs pour l'IFI			2'410'795	55'925		11'788.10
3	Valeurs pour la R-USA			589'497	23'907		(USA y.c.)
4							
5	Selon relevé Credit Suiss						
6	Valeurs pour l'IFI			407'034	11'050		3'001.70
7	Valeurs pour la R-USA			329'039	11'312		(USA y.c.)
8							
9	Selon relevé BCN :						
10	Valeurs pour l'IFI			191'129	9'104		1'365.60
11							(USA n.c.)
12	Valeurs pour la R-USA			700'164	23'231		3'484.50
13	"En l'absence de relevés, détailler les titres ici"						
14							
Report des feuilles annexées							
Total				4'627'658	134'529		
Dividendes USA : moins valeur imposable et rendements bruts selon l'annexe 7/R-US 164 dans le cas où ces mêmes titres et leur rendement y sont déclarés				1'618'700	58'450		
A reporter dans les colonnes correspondantes de l'annexe 1 (état des titres...):							
Valeur imposable totale dans la colonne 11				3'008'958			
Rendement brut total dans la colonne 9					76'079		
Total des impôts étrangers non récupérables sous « demandes d'imputations et de remboursements »							19'639.90

Décision de répartition (laisser en blanc)

Imputation forfaitaire
d'impôt accordée pour

Fr. _____

Confédération Fr. _____

Canton Fr. _____

Commune Fr. _____

- oui non
(marquer d'une croix ce qui convient)
1. Etes-vous assujéti au lieu de votre domicile pour l'année 2009:
- à l'impôt fédéral direct sur le revenu ?
- aux impôts du canton et de la commune sur le revenu ?
2. Bénéficiez-vous d'une imposition à forfait ou d'après la dépense (en qualité d'étranger ou de ressortissant suisse venant de l'étranger, sans activité lucrative)
- au titre de l'impôt fédéral direct (art. 14 LIFD) ?
- au titre des impôts du canton et de la commune ?
3. Revenu sur la base duquel se détermine le taux de l'impôt dû pour l'année fiscale 2009 selon la déclaration d'impôt
- | | | |
|------------------------------------|-----|---------------|
| – impôt fédéral direct | Fr. | 50'000 |
| – impôt cantonal et communal | Fr. | 50'000 |
| | | 11'111 |
4. Intérêts débiteurs payés au cours de l'année 2009 Fr.

Le montant d'imputation forfaitaire d'impôt, au cas où il n'est pas compensé ou ne l'est qu'en partie, doit être bonifié comme suit :

sur mon compte postal n° sur mon compte bancaire n°

auprès de CREDIT SUISSE, Neuchâtel

IBAN n° CHXX XXXX XXXX XXXX XXXX X

Déclaration du requérant

Le requérant atteste l'exactitude des indications données dans la présente demande (recto et verso).

Lieu et date: Signature(s):

Explications

- Cette formule sert de demande d'imputation forfaitaire d'impôt pour les dividendes et intérêts échus en 2009.
 - L'ayant droit déposera la demande dans le canton où il était domicilié le 31 décembre 2009, avec la déclaration d'impôt et l'état des titres.
 - N'indiquer dans la présente feuille complémentaire que les placements de capitaux faits dans les pays indiqués ci-après et dont les revenus (dividendes et intérêts) restent soumis à un impôt limité dans l'Etat de la source: Albanie (AL), Allemagne (D), Argentine (RA), Arménie (ARM), Australie (AUS), Autriche (A), Azerbaïdjan (AZ), Bélarus (BY), Belgique (B), Bulgarie (BG), Canada (CDN), Chine (RC), Corée du Sud (KS), Côte d'Ivoire (CI), Croatie (HR), Egypte (ET), Equateur (EC), Espagne (E), Estonie (EST), Etats-Unis (US), Finlande (FIN), France (F), Grande-Bretagne (GB), Grèce (GR), Hongrie (H), Inde (IND), Indonésie (RI), Iran (IR), Islande (IS), Israël (IL), Italie (I), Jamaïque (JA), Japon (J), Kazakhstan (KAZ), Kirghizistan (KRG), Lettonie (LV), Lituanie (LT), Luxembourg (L), Macédoine (MAK), Malaisie (MAL), Maroc (MA), Mexique (MEX), Moldavie (MD), Mongolie (MI), Monténégro (MNE), Norvège (N), Nouvelle-Zélande (NZ), Ouzbékistan (UZB), Pakistan (PK), Pays-Bas (NL), Philippines (PI), Pologne (PL), Portugal (P), République Tchèque (CZ), Roumanie (R), Russie (RUS), Serbie (SRB), Singapour (SGP), Slovaquie (SK), Slovénie (SLO), Sri Lanka (CL), Suède (S), Thaïlande (T), Trinité-et-Tobago (TT), Tunisie (TN), Ukraine (UA), Venezuela (YV), Vietnam (VN).
- Grouper les placements de capitaux selon les Etats de la source; ceux-ci sont à désigner par leur abréviation (cf. ci-dessus) dans la colonne 3.
- Si le montant total des impôts étrangers non récupérables (col. 8) n'excède pas Fr. 50.-, l'imputation forfaitaire d'impôt n'est pas accordée. Dans ce cas, on portera les revenus, diminués de l'impôt étranger non récupérable, dans l'état des titres ordinaire. De même, les dividendes et intérêts qui ne sont grevés d'aucun impôt dans l'Etat de la source ou pour lesquels un remboursement total de l'impôt peut être demandé ne seront pas indiqués ici, mais dans l'état des titres ordinaire.
 - Pour les redevances de licences, on utilisera la formule DA-3.

Des indications exactes et complètes épargnent au requérant et aux autorités le désagrément de demandes ultérieures d'explications. Veuillez joindre les attestations bancaires.